

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Lundi 14 juin 2021 - Mairie de Chante-Alouette

41 habitants présents

Conseil de quartier : Frédéric CHARLES et Joseph RASSINDRAME, Animateurs, et les membres du Conseil de quartier,

Ville de Rochefort : Franck CONTI, Directeur Général Adjoint des Services à la Population, de la Proximité et de la Citoyenneté,

Aurélien GENNATAS, Agent Proximité, Citoyenneté,

Yannick TACHET, Directeur Aménagement Urbain et Voirie,

Excusée : Christèle MORIN, Adjointe au Maire chargée de la Démocratie Locale, de la Proximité, de la Propreté, de la Salubrité, des Espaces Verts,

En ouverture de séance, Frédéric CHARLES remercie les habitants de leur participation à ce rendez-vous citoyen et présente les quatorze autres habitants bénévoles, qui composent le nouveau Conseil de quartier, mis en place depuis mars 2021. Il expose ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- réflexion sur l'avenir du boulevard Gambetta,
- tri des biodéchets,
- itinéraires de promenades et de loisirs à la Beaune et boulevard du Mille Pattes,
- questions des habitants et échanges avec les élus.

1. Réflexion sur l'avenir du boulevard Gambetta :

L'animateur de quartier rappelle qu'afin de réfléchir à long terme sur le réaménagement de l'avenue Gambetta et suite aux sollicitations du Conseil de quartier Champlain - Anatole France, la Ville a mis en place une commission de travail mixte, sur le même modèle que celle du boulevard Pouzet. Elle est composée de représentants des Conseils de quartiers Chante-Alouette et Champlain - Anatole France, de membres du Conseil des sages, de commerçants, d'élus et de techniciens. Ainsi, deux conseillers de Chante-Alouette s'impliquent dans le groupe de travail, qui n'est encore qu'aux prémices de sa réflexion. Afin d'étoffer sa composition, il serait toutefois souhaitable de trouver d'autres commerçants volontaires, car à ce jour ils ne sont représentés que par une seule personne.

Joseph RASSINDRAME rappelle que l'avenir de l'avenue Gambetta est très important pour le quartier, tant au niveau des déplacements, que de l'offre commerciale et de la vie de quartier. Les contraintes sont donc importantes pour un futur projet d'aménagement, qui devra prendre en compte tous ces aspects. Il est important que les habitants fassent remonter leurs besoins, leurs attentes et leurs suggestions au Conseil de quartier (notamment par mail ou lors de la permanence du Conseil).

2. Tri des biodéchets :

A compter du 1^{er} janvier 2024, la réglementation en matière de gestion de déchets évolue et instaure l'obligation du tri à la source des biodéchets. Le Conseil de quartier souhaite suivre cette évolution des pratiques, en lien avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), chargée de son déploiement à l'échelle de l'agglomération. Il serait intéressant d'encourager par exemple le compostage individuel pour les foyers disposant d'un jardin. Un habitant de la résidence « Le Clair Logis » explique que les copropriétaires utilisent déjà deux composteurs collectifs installés dans le jardin privé de l'immeuble, et en sont très satisfaits.

Il est indiqué que le tri à la source des biodéchets peut se faire de quatre manières complémentaires : compostage individuel ou collectif, et collecte séparée des biodéchets en porte à porte ou en apport volontaire. La CARO a engagé des expérimentations dans certaines communes. Il est fort probable qu'elle adopte des solutions différenciées en fonction du type de bâti, de la densité d'habitat et des spécificités des communes et des quartiers.

3. Itinéraires de promenades et de loisirs à la Beaune et boulevard du Mille Pattes :

Le Conseil de quartier souhaite étudier les possibilités de développer les itinéraires destinés aux piétons et aux vélos, en bordure du Marais et notamment le long du **boulevard du Mille Pattes**. Un chemin existe, mais il ne permet pas actuellement de rejoindre le rond-point Bignon. Il est rappelé qu'il n'est pas possible de traverser en sécurité le boulevard du Mille Pattes, au niveau de la rue Paul Morchain. Les piétons et cyclistes doivent utiliser un autre accès pour rejoindre le chemin de Charente. Yannick TACHET confirme que cette voie départementale n'est pas propice aux circulations douces. Par ailleurs, il précise que des aménagements devraient voir le jour, dans les années à venir, en bordure de Charente et dans le Marais en lien avec le développement des digues prévu dans le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Du fait de la période de confinement, les conseillers ont constaté un manque d'équipements de loisirs de proximité dans le quartier et notamment à **la Beaune**. Ils souhaitent poursuivre leur analyse par le recueil des attentes des habitants et l'identification des secteurs propices à l'implantation par exemple d'un terrain multi-sports ou d'un parcours de santé. Franck CONTI indique qu'il faut effectivement étudier précisément les besoins et les équipements déjà existants dans le quartier. L'investissement étant conséquent, la municipalité construit généralement un terrain multi-sports par an à l'échelle de la ville et il est souhaité que ce type d'équipement soit utilisé par un grand nombre de personnes.

4. Questions diverses :

Un point est réalisé concernant l'avancement du chantier de rénovation du **boulevard Pouzet**. L'aménagement de la voirie, entre les rues Morchain et Baudin, est actuellement en cours et devrait s'achever à la fin de l'été. En parallèle, les travaux ont débuté sur le tronçon suivant allant de la rue Baudin à la rue des Caravelles, avec la reprise des réseaux d'eaux usées et potable durant l'été. Sur cette tranche les travaux se poursuivront l'année prochaine avec l'effacement des réseaux aériens et les travaux de voirie. Les travaux de réfection de la rue Paul Morchain sont achevés depuis peu. Des bancs y seront prochainement installés.

Plusieurs participants s'interrogent sur la **pose de la fibre** dans leur rue ou déplorent des malfaçons lors du raccordement de leur domicile. Christèle MORIN rappelle que le déploiement de la fibre est réalisé par l'entreprise Orange. Il est possible de connaître l'éligibilité de son logement sur <https://www.ville-rochefort.fr/testez-votre-eligibilite-la-fibre>. Concernant des difficultés liées à l'installation à leur domicile, les particuliers doivent se rapprocher de leur opérateur.

Une habitante demande l'ajout de **points d'apport volontaire du verre** au cœur du quartier Chante-Alouette, qui en est dépourvu. Franck CONTI indique que le Conseil de quartier a déjà fait des propositions en ce sens à la CARO, en charge du positionnement de ces équipements. A l'époque, la pose d'une borne devant le Mairie de Chante-Alouette avait été étudiée, mais impossible à implanter du fait des réseaux souterrains.

Enfin, une participante souhaite savoir si l'**éclairage urbain** sera rallumé en cœur de nuit, suite au remplacement des anciens lampadaires par des modèles équipés de leds. Yannick TACHET explique que l'extinction en cœur de nuit fonctionne plutôt bien. Le renouvellement des candélabres se poursuit à l'échelle de la ville. Le secteur de la Beaune sera équipé d'ici la fin de l'année.

Pour contacter votre Conseil de quartier : quartierchantealouette17300@gmail.com

Permanence à la Mairie de Chante-Alouette : le 3^{ème} jeudi du mois, de 18h à 18h30.

Pour toute demande individuelle concernant votre quartier,
le Service Proximité de la Mairie est à votre écoute au 05 46 82 65 65.

La prochaine réunion publique du Conseil de quartier aura lieu le **mardi 16 novembre 2021**, à 19h,
au Palais des Congrès.

